



GESTION DE CRISE ORSEC/POLMAR-Terre - OMI 3 -

OBJECTIFS

En premier lieu, cette formation vise à former les participants sur les enjeux d'une pollution accidentelle du littoral, les moyens de lutte existants, les missions et les responsabilités des services, les modes de financement des interventions, du contentieux et du suivi juridique, la communication en situation d'urgence.

Le second objectif est de favoriser les rencontres entre les stagiaires afin qu'ils découvrent réciproquement leur rôle, leurs missions et les impératifs de chacun dans le cadre du dispositif ORSEC/POLMAR-Terre.

À l'issue, les personnels ainsi formés seront capables d'intégrer un PC de gestion de crise et de s'impliquer dans l'élaboration de plans d'urgence de lutte à terre.

PUBLIC

Autorités terrestres

Pompiers et services de secours

Personnels des administrations (DDTM, DML, DIRM, DREAL, ARS...) et des collectivités susceptibles de diriger un poste de commandement de crise ou de jouer un rôle en cas de pollutions accidentelles du littoral

THÈMES

- L'organisation de la lutte : le cadre général de l'intervention, le dispositif ORSEC et son volet POLMAR
 - Les informations et données utiles et nécessaires : le comportement des hydrocarbures déversés en mer, les outils de prévision
 - Les techniques d'intervention : les moyens mobilisables, les délais d'acheminement, la protection du littoral l'implication des professionnels de la mer, la reconnaissance à terre, l'organisation du nettoyage à terre
 - Les impacts environnementaux potentiels : évaluation et suivi de l'impact écologique
 - Les aspects juridiques et financiers : indemnisation des marées noires, financement POLMAR de crise, marchés par anticipation
 - La communication de crise
 - Retours d'expérience d'accidents maritimes récents
- La session se conclut par un travail dirigé en sous-groupes.

SESSIONS

Participants : le nombre de participants doit être compris entre 10 et 22

Intervenants : Cedre, DAM, DEB, DGSCGC, AEM, DDTM, PNE POLMAR-Terre, juriste

Niveau OMI : 3

Programme : défini avec le Ministère de la mer/DAM

Durée : 4 jours, du lundi 13 h 30 au vendredi 14 h 00

Nombre d'heures de cours : 32 h

Lieu : Cedre, Brest

Se préparer au stage : prendre connaissance des textes composant le dispositif réglementaire ORSEC/POLMAR-Terre de son département

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr, sauf Ministère de la mer/DAM

Dates et Tarifs HT : nous consulter : formation@cedre.fr

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.